

Les Cinq masques chirurgicaux par lit et par semaine pour les Ehpad

Article 23/03/2020

Le ministre des solidarités et de la santé, Olivier Véran, a "entendu" l'alerte formulée par les principales fédérations et organisations du secteur: elles réclamaient dans un courrier commun davantage de matériel de protection pour le personnel des établissements et services, afin d'éviter que le nouveau coronavirus, particulièrement mortel pour les personnes âgées fragiles, fasse une hécatombe.

"Cinq masques chirurgicaux par lit ou place et par semaine": c'est ce qui va être attribué aux Ehpad et autres structures médico-sociales, a annoncé Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé, lors d'une conférence de presse retransmise en direct sur les comptes Facebook et Twitter du ministère, le 21 mars.

Le ministre a indiqué avoir entendu la "demande" des professionnels de ces structures, formulée dans une lettre envoyée le 20 mars, de "garantir 500.000 masques chirurgicaux par jour".

Accédant à cette requête, le ministre a ainsi annoncé que les Ehpad "disposeront dans la durée de ces 500.000 masques par jour", ajoutant que "le nombre de masques sera proportionnel à la taille des établissements". "Lorsque des symptômes apparaissent, la dotation devra permettre de couvrir en priorité les personnes qui oeuvrent auprès des cas possibles ou confirmés", a-t-il expliqué.

La Fédération hospitalière de France (FHF) [avait déjà envoyé un courrier au ministre](#) pour alerter notamment de cette pénurie de masques le 18 mars.

La nouvelle lettre évoquée par Olivier Véran lui a été adressée par la FHF, la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs (Fehap), la Fédération nationale des associations de directeurs d'établissements et services pour personnes âgées (Fnadepa), la Fédération nationale avenir et qualité de vie des personnes âgées (Fnaqpa), l'Association des directeurs au service des personnes âgées (AD-PA), le Syndicat national des établissements et résidences privés pour personnes âgées (Synerpa), l'Union nationale interfédérale des oeuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux (Uniopss), la Fondation partage et vie, l'opérateur privé non lucratif Vyv 3 et le Conseil national professionnel (CNP) de gériatrie, a appris Gerontonews ce 23 mars auprès de l'un des signataires, qui se désole qu'elle ait fuité dans la presse.

"L'évaluation d'un risque" de 100.000 décès

Dans l'extrait effectivement publié le jour même sur le site internet de France Télévisions, le secteur s'alarme de la situation en cours et à venir, alors que le Covid-19 circule activement en France et que des Ehpad sont déjà touchés, [dont certains gravement](#).

Les signataires font observer que "la situation préoccupante observée dans un nombre de plus en plus élevé d'établissements et services révèle que l'extension du nombre de cas est rapide et qu'elle est, dans la très grande majorité des cas, consécutive à la transmission virale d'un soignant asymptomatique".

Ils "insistent" donc auprès du ministre pour que "les personnels soignants" des Ehpad, résidences et services à domicile disposent d'"environ 500.000 masques par jour en France", soit "60 masques pour un Ehpad de 80 places", chiffrent-ils.

Les organisations soulignent ensuite la fragilité de la population accompagnée dans ces structures et évoquent "un taux de mortalité de près de 15%, ce qui pourrait se traduire par près de 100.000 décès dans l'éventualité d'une généralisation que nous n'osons imaginer".

Un nombre potentiel de décès repris en titre par le site internet du média et "sorti de son contexte", regrette le même signataire auprès de Gerontonews, craignant que cela ne contribue à alimenter la psychose.

Une partie des organisations à l'initiative de la lettre au ministre a donc diffusé le 20 mars au soir un communiqué de presse titré: "un courrier pour qu'il n'y ait jamais 100.000 décès", destiné à nuancer les choses.

Elles confirment l'envoi de ce courrier "aux responsables de l'Etat" pour "[évoquer] la nécessité de réponses rapides sur la question des masques afin d'éviter la propagation du coronavirus chez les personnes âgées en établissements et à domicile".

Elles soulignent n'avoir eu "aucune intention" de rendre ce courrier "public" et insistent sur le fait que le chiffre de "100.000 décès [...] n'est que l'évaluation d'un risque évoqué", évoquant bien "une sensibilisation auprès des pouvoirs publics" devant permettre "qu'un tel pic épidémique n'arrive jamais".

Chaque établissement encouragé à désigner un référent "masque"

Dans la foulée de la déclaration d'Olivier Véran, le ministère a fait parvenir aux fédérations un protocole concernant "l'approvisionnement en masques chirurgicaux en stade épidémique" du Covid-19 en début de soirée le 21 mars.

Le [document](#), dont Gerontonews a eu copie, s'adresse aux "employeurs et directeurs d'établissements médico-sociaux".

Il rappelle d'abord que "depuis le début du mois de mars", quelque "37 millions de masques" ont approvisionné les différents acteurs du soin et du médico-social.

Soulignant le fait que "la distribution des volumes recensés de masques doit être encadrée", il acte donc "le cadre de gestion et de distribution maîtrisé des masques" instauré par Olivier Véran et souligne que "les publics concernés et les consignes de distribution seront progressivement adaptés pour tenir compte de l'évolution de la situation épidémiologique et des ressources disponibles".

S'agissant de la distribution, il est écrit que "le dispositif est mis en place sur l'ensemble du territoire métropolitain et de la Corse", notamment à destination des Ehpad.

Le ministère précise que "l'organisation de l'approvisionnement sera déterminée au niveau de chaque région par l'agence régionale de santé [ARS]".

Comme annoncé par Olivier Véran, il précise que "le nombre de masques distribués dans les établissements médico-sociaux éligibles sera proportionnel au nombre de places autorisées dans la structure", avec un "cadre national d'allocation des masques" qui s'appuie, pour les structures sociales et médico-sociales, "sur l'hypothèse de cinq masques chirurgicaux par lit ou place et par semaine (soit, à titre d'exemple, pour un Ehpad de 100 résidents, 500 masques par semaine)", sachant que "l'ARS pourra décider d'ajuster la répartition des quantités entre les entités selon la réalité des besoins du territoire".

Le protocole dispose également que si "des cas suspects ou confirmés apparaissent, la dotation couvre en priorité la protection des personnels intervenant auprès d'eux, dans les secteurs dédiés constitués au sein des établissements lorsque les bâtiments le permettent".

Il ajoute que "chaque établissement recevra la notification des quantités mises à sa disposition et du lieu où il peut les retirer", précisant qu'il s'agira généralement de "l'établissement siège du groupement hospitalier de territoire [GHT] géographiquement le plus proche", même si les ARS peuvent décider "d'adaptations locales".

Le ministère demande à "chaque établissement de désigner un interlocuteur permanent pour la logistique 'masque' et d'en communiquer les coordonnées" à son fournisseur. Les ARS pourront de leur côté "demander un interlocuteur permanent commun" à plusieurs structures (si elles relèvent notamment d'un même organisme gestionnaire).

"Ces dispositions sont opérationnelles hors outre-mer pour de premières livraisons dans les territoires à compter du 19 mars. Une seconde livraison sera effectuée dans les jours suivants pour renforcer les dotations. Par la suite, l'organisation mise en place permettra des livraisons hebdomadaires. Les réapprovisionnements de chaque établissement seront ajustés en fonction de leur consommation afin d'utiliser au mieux les quantités disponibles", indique encore le ministère dans ce protocole.

Dans un communiqué diffusé le 21 mars, le Synerpa a indiqué "[prendre] acte de la mise à disposition de 500.000 masques par jour" en Ehpad ainsi que "des procédures de distribution pour les établissements et les services d'aide à domicile" et "surveillera donc avec attention et quotidiennement l'approvisionnement".

Dans un entretien le 20 mars avec [APMnews](#) (site du groupe d'information APM International, dont fait partie Gerontonews), Florence Arnaiz-Maumé, déléguée générale du Synerpa, a par ailleurs annoncé que la confédération était "en train de travailler avec le gouvernement dans le cadre de la loi sur l'urgence sanitaire et les ordonnances qui y seront liées", pour que "les [salariés des] services à domicile, qui habituellement n'ont pas le droit d'intervenir en Ehpad puissent venir les soutenir tout au long de la crise".

Il s'agirait dans le même temps d'une alternative au chômage technique de ces salariés, travaillant sur les actes dits de confort, dont les interventions seraient interrompues.

Les conseils départementaux autorisés à importer directement des masques

A signaler aussi, le feu vert donné par le gouvernement aux conseils départementaux pour acheter par eux-mêmes des masques à l'étranger.

"Nous donnons la possibilité, sur des petites commandes de masques, à des personnalités qui ne sont pas l'Etat de faire ces commandes en importation, c'est parfaitement possible, c'est la nouvelle doctrine que nous avons clarifiée", a par ailleurs déclaré la secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances, Agnès Pannier-Runacher, le 20 mars au Sénat lors de l'examen du projet de loi de finances rectificatif (PLFR) pour 2020.

Bruno Retailleau (LR, Vendée) l'avait interrogée sur la situation des collectivités territoriales telles que le département de la Vendée, qui a commandé 150.000 masques, dont 50.000 de type FFP2 pour équiper ses Ehpad.

La secrétaire d'Etat a assuré que 15 millions de masques étaient "sur les routes" vers les Ehpad, et que l'Etat autoriserait ces importations.

La Rédaction